



## PROCES VERBAL CODIR DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU 3 OCTOBRE 2024 A 20H30 décalé AU 7 OCTOBRE 2024 A 20H30

Lieu : TEAM MEETING

Page | 1

### Membres CODIR présents :

- **ACAP :** GAULIN H, GAULIN I,
- **CNB :** PASCAUD L,
- **COPO Natation :** ISSOT G, DEZON C (arrivée au point 4.2.2),
- **USN24:** VEYSSIERE F, MOREAUD S,
- **CN ST ASTIER :** BESE E (arrivée au point 6), BESE F (Président)

### Membres CODIR excusés :

- **ACAP :** HEYER P,
- **CNB :**
- **COPO Natation :**
- **USN24:**
- **CN ST ASTIER :**

### Membres CODIR non excusés :

- **ACAP :** LEMOIGNE S,
- **CNB :** GACHE B, LESCURE K, POUCKET P,
- **COPO Natation :**
- **USN24 :** BIL S,
- **CN ST ASTIER :**

### Membres invités hors comité : Il s'agit des personnes de clubs non élus au CODIR

- **Agent de développement et autres :** LINARES A, LIEBART C (Excusée)
- **ACAP :** DE PISCHOF F (Présidente),
- **CNB :**
- **COPO Natation :** ISSOT L (Présidente),
- **USN24 :**
- **CN MONTPON :**
- **CN ST ASTIER:**
- **NAP:**
- **CSEOE:** PARMENTIER M, ISSOT L



# 1 Ordre du jour



Le Comité de Dordogne de Natation invite :

- Les membres du Comité Directeur,
- Les Présidentes et Présidents de clubs,
- Membres de la commission électorale (CSOE)
- Notre agent de développement,
- Notre agent de communication,

à assister au Comité Directeur du CD24 qui se tiendra le

**JEUDI 3 OCTOBRE 2024 à 20 h 30**

**PAR TEAM MEETING sur le lien**

<https://teams.microsoft.com/join/19b3ameeting-1M31W8M1AWM147007771W1MRC6E4Mm177c127W54N1theadv2/D2conlex12877027165796c6270e3477063e4e48a303c805413cc3771%2F252C62707f6c7253957d0889ff6c7770-1c1c-4a8b-7049d14bc1b5e7567f>

S'il s'agit de votre première réunion TEAM, vous pouvez copier le lien ci-dessus directement dans Chrome et suivre les indications demandées. Soit installer TEAM ou utiliser TEAM en ligne.



Ordre du jour

<b>1. Introduction et remerciements du Président (LPA)</b>	5mn
<b>2. Approbation documents</b>	5mn
<ul style="list-style-type: none"> <li>o 2024-CND24 CR 005 Rev 0 du 2 juillet 2024</li> <li>o 2024-CND24 CR 006 Rev 0 du 23 juillet 2024</li> <li>o 2024-CND24 CR 007 Rev 0 du 31 juillet 2024</li> <li>o 2024-CND24 CR 008 Rev 0 du 3 septembre 2024</li> </ul>	
<b>3. Règlement sportif Natation Course Octobre à décembre 2024 (AJI)</b>	15mn
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Présentation de la mise à jour du règlement, modifications, orientations pour 2025,</li> <li>o Vote</li> </ul>	
<b>4. Bilan rapide des activités estivales (LPA)</b>	10mn
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Les samedi Eau Libre à la Jemaye (Trop)</li> <li>o Les Journées olympiques</li> <li>o Les Boucles de la Jemaye Dordogne Périgord EDF AQUA CHALLENGE</li> </ul>	
<b>5. Les actions en cours (LPA)</b>	10mn
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Financier et subventions reçues</li> <li>o Courrier du Conseil Départemental sur les subventions 2025</li> <li>o Lutte contre les noyades</li> <li>o AMI</li> </ul>	
<b>6. Election du nouveau Comité directeur CD24 (Magali et Lucrette)</b>	70mn
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Bilan des candidatures par la CSOE</li> <li>o Approbation de la liste pour diffusion aux Présidentes et Présidents des clubs</li> <li>o Modalité d'organisation de l'élection</li> </ul>	
<b>7. Questions diverses ou parole donnée</b>	5mn
<ul style="list-style-type: none"> <li>o .../...</li> </ul>	

En comptant sur votre présence et en vous remerciant

Recevez mes sincères salutations

Laurent PASCAUD,

Cette convocation tient lieu d'ordre de mission



Page 1



Page 2





## 1. Introduction et remerciement du Président

5mn

Dernier CODIR de l'olympiade.

Merci à tous et très bon CODIR.

## 2. Sensibilisation lutte contre les violences

5mn

Page | 3

# STOP aux violences, je signale !

Si vous êtes victime ou témoin d'un fait de violence nous vous invitons à le signaler. Vous pouvez en parler à une personne de confiance au sein de votre club, votre organisme de formation mais aussi directement à la fédération, à une cellule d'alerte de l'état ou encore à des associations spécialisées sur cette thématique.

## I. Situation d'urgence

En situation d'urgence, appelez le 17 ou le 114 (numéro d'appel d'urgence pour les sourds et les malentendants).

## II. La cellule d'alerte fédérale

Pour signaler des faits de violence ou d'atteintes à l'intégrité, il est nécessaire d'en informer la FFN auprès de : Agnès BERTHET, Directrice Technique Nationale Adjointe 06 16 10 19 24 [agnes.berthet@ffnatation.fr](mailto:agnes.berthet@ffnatation.fr)

Pour faciliter le traitement de votre signalement, nous vous remercions de bien vouloir renseigner la fiche de liaison téléchargeable <https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/fiches-pdf/Fiche%20de%20signalement%20FFN.pdf>

Toute information transmise sera traitée avec une absolue confidentialité au sein d'une cellule spécifique dédiée.

Pour des informations complémentaires sur le sujet, nous vous invitons à prendre connaissance de notre fiche en annexe 1 ou téléchargeable [https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/2023-10/procedure\\_federale\\_suspicion\\_vs.pdf](https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/2023-10/procedure_federale_suspicion_vs.pdf)

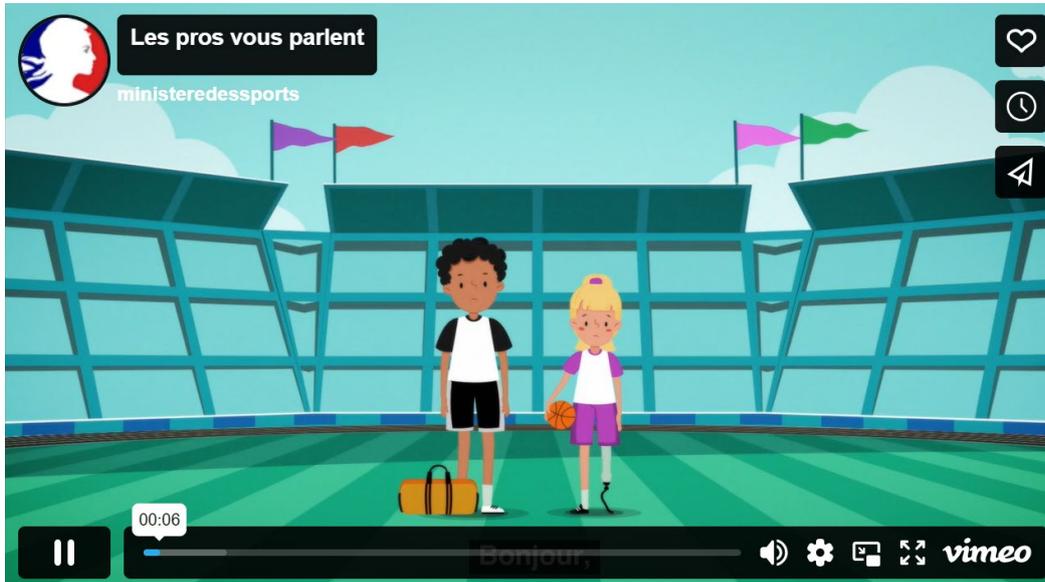
## Cellule d'alerte de l'état

Toutes les personnes victimes ou témoins d'actes de violences infligés dans le cadre, direct ou indirect, de la pratique sportive peuvent les signaler directement à la cellule dédiée mise en place par le Ministère (confidentialité garantie) : [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr).

Informations complémentaires : <https://www.sports.gouv.fr/signaler-une-violence-501>

Les pros vous parlent from [ministeredessports](https://www.ministeredessports.fr) on [Vimeo](https://www.vimeo.com/830498242). [https://vimeo.com/830498242](https://www.vimeo.com/830498242)





Autres contacts

Le 119 « Enfance en Danger » (7j/7 - 24h/24 - Gratuit) - [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)



Le 3018 « Cyber-violences »



Le 30 20 « Non au harcèlement » (N° vert Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h-sauf les jours fériés)

**NON AU HARCELEMENT**



<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>

Le 3919, numéro de référence de toutes les violences faites aux femmes



### 3. Approbation documents

5mn

- 3.1. 2024-CDN24 CR 005 Rev 0 du 2 juillet 2024
- 3.2. 2024-CDN24 CR 006 Rev 0 du 23 juillet 2024
- 3.3. 2024-CDN24 CR 007 Rev 0 du 31 juillet 2024
- 3.4. 2024-CDN24 CR 008 Rev 0 du 3 septembre 2024

Mise à l'approbation des documents ci-dessus :

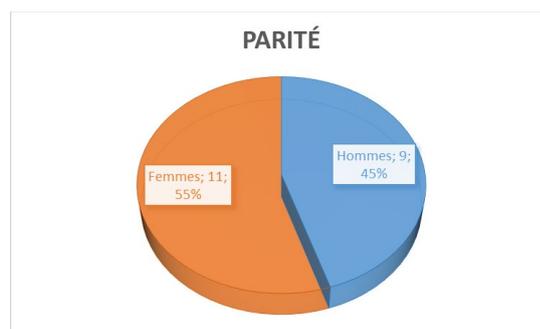
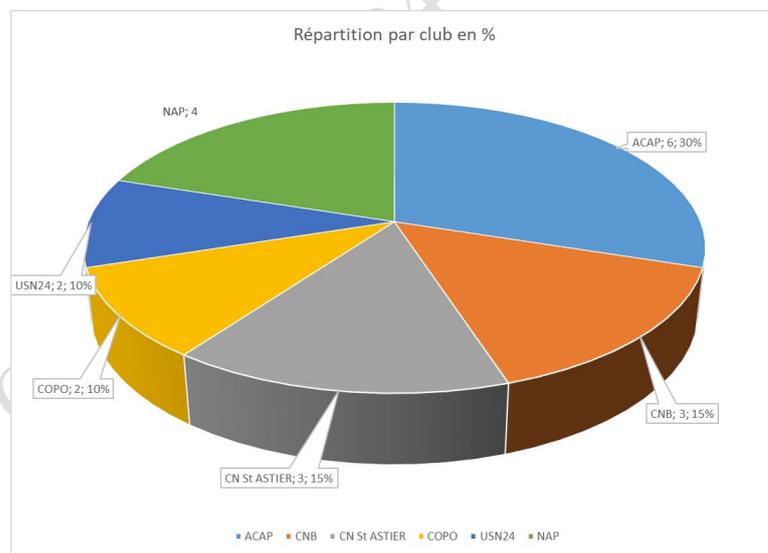
- Oui : 7 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Les documents sont approuvés à l'unanimité

### 4. Election du nouveau Comité directeur CND24 (Magali et Lucette)

20mn

#### 4.1. Bilan des candidatures par la CSOE





### 4.3. Modalité d'organisation de l'élection

#### 4.3.1. Nombre de voix allouées à chaque club

- Données transmises par le service juridique de la Fédération

DORDOGNE							Saison N-1	
HISTORIQUE : État des licences et des clubs à l'issue de la saison sportive : 2023 / 2024							Diff.	Tot. Sai.
<input checked="" type="checkbox"/> Affichage Général <input type="checkbox"/> Détail « Compétition » (CPT) <input type="checkbox"/> Détail « Natation Pour Tous » (NPT) <input type="checkbox"/> Détail « Autres licences » (DIV)								
024 - DORDOGNE (1606)	Total « CPT »	Total « NPT »	Total « DIV »	TOTAL	Lic. Migr.			
A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX (2458)	79	360	116	555	35	-72	627	
CN BERGERAC (873)	55	212	85	352	3	21	331	
CN ST-ASTIER (1023)	27	45	60	132	--	42	90	
COPO PÉRIGUEUX NATATION (368)	8	28	26	62	3	13	49	
UNION SARLAT NATATION 24 (2783)	19	136	104	259	15	49	210	
<b>(Clubs affiliés : 5) SOUS-TOTAUX</b>	<b>188</b>	<b>781</b>	<b>391</b>	<b>1 360</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>1 307</b>	
<b>(Clubs affiliés : 5) TOTAUX</b>	<b>188</b>	<b>781</b>	<b>391</b>	<b>1 360</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>1 307</b>	

DORDOGNE	COPO PÉRIGUEUX NATATION	ISSOT	Lucette	lucetteissot@aol.com	0627806929	13/11/1953	NOTRE-DAME-DE-SANI	62	20	42
DORDOGNE	CN ST-ASTIER	BESSE	Frederic	frederic.besse24@orange.fr	0675948744	21/10/1974	PÉRIGUEUX	135	55	80
DORDOGNE	UNION SARLAT NATATION 24	VEYSSIERE	Fabrice	fab.vey24200@gmail.com	0625366541	19/05/1975	SARLAT-LA-CANÉDA	259	86	173
DORDOGNE	CN BERGERAC	POUCET	Philippe	phil.poucet.nat@gmail.com	0607717186	02/12/1959	SEDAN	359	53	306
DORDOGNE	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	DE PISCHOF	Florence	fdpischof@gmail.com	0612211082	27/09/1970	PÉRIGUEUX	555	2	553

- Pour rappel, les titres de participation ne sont pas pris en compte. En effet, l'article 20.7 du règlement intérieur de la FFN prévoit notamment que " Le « Titre de Participation - Découverte » pris au sein d'un club annuel ouvre droit à la pratique des activités dites de forme ou d'apprentissage/perfectionnement des activités de la FFN, notamment les activités Nagez Grandeur Nature (NGN). La durée de validité de ce titre de participation, liée à la durée de l'événement pour lequel il est délivré, varie entre un et trois jours consécutifs. Ce titre de participation ne donne aucun droit de représentativité au sein des instances fédérales". Par ailleurs, comme pour l'olympiade précédente, les "migrations" ne permettent pas à un club d'avoir deux voix pour une seule personne physique (le licencié concerné n'est titulaire que d'une seule licence au 31 août 2024).

Clubs	Licenciés 2024	Licences hors découvertes 2024	Nbre de voix	Président/co-présidents	Affiliation 2025	Nom de la personne représentant le club.	Signature	Voix Présents	Voix des absents
A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	555	553	553	Florence De Pischof	Oui	Florence de Pischof			
COPO PERIGUEUX NATATION	62	40	40	Lucette Issot	Oui	Lucette Issot			
CN MONTPON MENESTEROL	0		0		Non				
US NATATION 24 (SARLAT)	259	173	173	Serge Moreaud/Fabrice Veyssiére	Oui	Fabrice Veyssiére			
CN BERGERAC	359	306	306	Philippe Poucet	Oui	Philippe Poucet			
CN ST-ASTIER	135	80	80	Frédéric Besse	Oui	Frédéric Besse			
NATATION ARTISTIQUE PERIGUEUX	0	0	0	Charlène Lecumberri	Oui	Charlène Lecumberri			
O DORDOGNE			0		Non	En sommeil			
ASPTT PERIGUEUX			0		Non	En sommeil			
ENTENTE SPORTIVE GARDONNE			0		Non	En sommeil			
<b>Totaux</b>	<b>1370</b>	<b>1152</b>	<b>1152</b>	<b>Voix</b>				<b>0,00</b>	
<b>Quorum</b> (Nbre de voix/2 +1)			<b>577,00 Voix</b>						

Calcul attribution des voix basé sur le nombre de licenciés au 31 août 2024 avant l'AG (données L'etranger)  
1 licence = 1 voix

#### 4.3.2. Elections

Le service juridique propose 2 possibilités pour effectuer le vote :

- Une couleur d'enveloppe par centaine de voix, une autre couleur par dizaine et une autre couleur par unité. Le CD remet à chaque club un nombre d'enveloppes correspondant à son nombre total de voix (les différentes couleurs d'enveloppe/nombre de voix se mélangeront, il ne sera donc pas possible de savoir précisément qui a voté pour quoi). Les clubs doivent impérativement donner 0 voix ou le maximum de voix mais pas de valeurs intermédiaires. Le risque c'est un incohérence des chiffres ou une réclamation qui oblige de revoter. **Risque de refaire les votes plusieurs fois et facile de savoir qui vote pour qui en prenant une calculatrice. Système très lourd.**
- Vote électronique en utilisant le site gratuit transmis par la FFN Balotilo. On paramètre la liste des candidats, la liste des adresses mails des électeurs et on pondère avec le nombre de voix de chaque club. Les présidentes ou présidents recevront un lien pour se connecter à l'heure de l'AG et le résultat est immédiat.

Page de vote [Courriel](#)

Objet : **Balotilo - Copie de AG Test**  
 De : CSOE CND24 via Balotilo <balotilo@email.balotilo.org>

### Balotilo

cd24@ffnatationlna.fr vous invite à participer au vote à bulletin secret :

#### Copie de AG Test

Groupe / Organisation : CSOE CND24

Pour voter, cliquez sur :

<https://www.balotilo.org/xxxxxxxxxxxxxxxxxxx>

Ce lien est personnel. Veuillez à ne pas le communiquer.

Vous avez jusqu'au lundi 14 octobre 2024 à 20h00 (heure de Paris) pour participer.  
 Vous pourrez consulter les résultats en utilisant le même lien à compter du lundi 14 octobre 2024 à 20h00.  
 Votre clé de contrôle est "XXXXXX".

Bon vote !

L'équipe de Balotilo

Page de vote [Courriel](#)

#### Copie de AG Test

Groupe / Organisation : **CSOE CND24**  
 Fin du vote : lundi 14 octobre 2024 à 20h00  
 Électeurs inscrits : 3  
 Poids de votre vote : ...

#### cochez les noms des candidats au CODIR que vous approuvez

Cochez les candidats ou les propositions que vous approuvez.

- TOUTOU Matou
- DUPOND Thierry
- GUIGNOL 3
- LA BAVURE Jojo

[Je vote !](#)

[Export CSV](#) [Liste d'émargement](#)

Adresse électronique	Poids	Statut
cd24.president@ffnatationlna.fr	123	<a href="#">A voté</a>
equipements@ffnatationlna.fr	30	<a href="#">A voté</a>
[REDACTED]	89	<a href="#">A voté</a>

[Retour](#)

#### Copie de AG Test

Groupe / Organisation : CSOE CND24  
 Fin du vote : lundi 14 octobre 2024 à 20h00  
 Électeurs inscrits : 3

Participation : **100%** (3 votes exprimés, poids : 242/242)

[Événements](#)

[Résultats](#) [Traces des votes exprimés](#)

#### cochez les noms des candidats au CODIR que vous approuvez

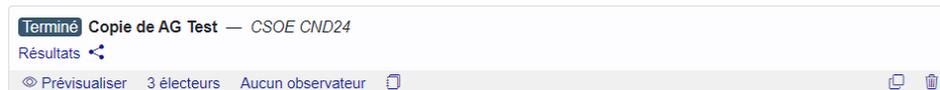
Nombres de voix :

- 242 LA BAVURE Jojo
- 242 TOUTOU Matou
- 212 GUIGNOL 3
- 153 DUPOND Thierry

Bulletins blancs : 0 (poids : 0)

**Dans l'onglet traces des votes exprimés si on clique dessus on peut savoir qui vote pour qui mais le plus fiable est de copier le résultat et si tout le monde est d'accord avec celui-ci on supprime le vote comme cela pas d'ambiguïté.**

La conclusion est qu'avec un nombre de clubs faibles, dans tous les cas on peut savoir qui vote pour qui.



Mise à l'approbation du vote électronique décrit ci-dessus :

- Oui : 8 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Pour information les 4 présidents de clubs présents sur les 5 clubs votant approuvent la décision.

L'utilisation du vote électronique est approuvée à l'unanimité

**Quelques points soulevés et discutés** avec parfois un certain emballement qui n'a pas lieu d'être. On est tous des bénévoles et tous les candidats sont je l'espère candidats pour servir la natation.

Certains candidats ne sont pas connus (C Lecumberri, L Maugein, N Siméon du club NAP, N Favreau du club ACAP et L Guillet du club de St Astier.

Pour les autres nouveaux G Huguet, P Parmentier, H Francesini et C Lapierre, ceux sont des personnes connus de la natation en Dordogne.

Comme l'a indiqué Frédéric, il ne vote que pour des personnes connues, il est recommandé aux présidents des clubs qui ont des candidats « non connus » de s'appeler pour les présenter.

A noter que certaines personnes ne seront pas là pour l'AG pour des raisons Fédérales ou professionnelles.

Louise (Match de Waterpolo), Forum FFN Natation Artistique (Hélène et peut-être Nathalie).

Information post meeting :

Serge a transmis un message indiquant qu'il serait absent pour raisons personnelles mais indique :

« Par contre, si ma candidature est retenue, je reste volontaire pour occuper le poste de Trésorier qui est dans l'immédiat le seul poste où je peux être utile au Comité.

Bien entendu, ayant déjà occupé cette fonction au sein du comité, si une autre personne est volontaire pour le poste je n'y vois aucune objection. »



#### 4.3.3. Proclamation des résultats

- A vérifier avant la proclamation qu'un club n'a pas plus de 7 membres élus pour 21 membres ou 34% des candidats élus, ramené à l'entier inférieur (1/3).

Florence demande des explications et ne comprend pas pourquoi le calcul se fait sur le nombre d'élus et non sur le nombre de candidats.

Laurent explique que le chapitre après recherche sur les statuts indique que c'est par rapport au nombre de membres car le chapitre s'appelle Composition du CODIR du Comité.

Laurent qui a déjà consulté le juriste de la FFN (Antoine Fontaine) le recontactera pour révéifier l'exactitude des propos (Point 1).

Réponse post meeting du juriste de la FFN (Mail ci-dessous):

*« Je te confirme qu'en application des statuts du comité, sur la totalité des membres élus au CODIR, il ne doit pas y avoir plus d'un tiers des membres issus d'une même association. »*

Conclusion suite à l'information d'Antoine :

Un club pourra avoir au maximum :

- Si 20 élus, 6 membres
- Si 18 élus, 6 membres
- Si 17 élus, 5 membres
- Si 14 élus, 4 membres

- Huguette informe ne pas comprendre pourquoi un candidat qui a 0 voix peut quand même se représenter pour le deuxième tour. Laurent demandera des précisions sur ce point à Antoine. (Point 2)

Réponse post meeting du juriste de la FFN (Mail ci-dessous):

*« Tous les candidats qui n'obtiennent pas la majorité absolue des suffrages au premier tour, seront au second tour (sauf s'il y a déjà 7 candidats d'un même club élus, il est alors inutile de soumettre les autres candidats du même club au second tour) »*



Re: CND24 AG Elective du comité

AF Antoine Fontaine <antoine.fontaine@ffnatation.fr>  
À Laurent PASCAUD  
Cc: Juridique

Répondre Répondre à tous Transférer

mar. 08/10/2024 10:11

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

Bonjour Laurent,

Je te confirme qu'en application des statuts du comité, sur la totalité des membres élus au CODIR, il ne doit pas y avoir plus d'un tiers des membres issus d'une même association.

Tous les candidats qui n'obtiennent pas la majorité absolue des suffrages au premier tour, seront au second tour (sauf s'il y a déjà 7 candidats d'un même club élus, il est alors inutile de soumettre les autres candidats du même club au second tour).

Bien à toi,

Le lun. 7 oct. 2024 à 23:27, Laurent PASCAUD <cpd24.pascaud@ffnatation.fr> a écrit :

Bonsoir Antoine,

Pourrais-tu me dire l'interprétation de ces deux phrases :

Point 1:

Le CODIR du Comité est composé de vingt et un membres. La composition du CODIR du CD doit respecter les conditions suivantes :

- concernant la représentation paritaire, les conditions de composition du CODIR de la FFN doivent être interprétées comme un objectif à atteindre.

- le nombre de membres d'une même association affiliée dont peut être composé le CODIR du CD ne pourra pas excéder plus de 34% (trente-quatre pourcent) soit 7 membres ;

Le calcul des 34% s'effectue à partir du nombre de candidat ou à partir du nombre de membres élus. J'ai indiqué à mon CODIR que c'était par rapport au nombre de membres car le chapitre s'appelle Composition du CODIR du Comité.

Peux tu préciser ? Merci

Point 2:

6.2.2.4.1. Attribution des sièges au CODIR

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

Pour aller au deuxième tour, il faut la majorité relative ? De combien de voix un candidat a besoin pour aller au deuxième tour ? Est-ce qu'un candidat qui a 0 voix au premier tour peut se présenter au deuxième ?

Merci

#### 4.3.4. Election du président et bureau (possibilité de le faire plus tard partiellement ou en totalité)

Le président doit être approuvé par un vote des présidents. Le bureau peut l'être aussi mais ce n'est pas une obligation.

Article 6.2.2.4.2 des statuts – Election du Président

*Le Président est élu au scrutin secret, sur proposition du CODIR du Comité, par l'AG du Comité, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs. »*

#### 4.3.5. Lien pour s'inscrire pour participer à l'AGE

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd8A9uGTM-XTwYbUEIfg7JjMG0soGrHoqj3k6G7xht\\_UiTV4A/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd8A9uGTM-XTwYbUEIfg7JjMG0soGrHoqj3k6G7xht_UiTV4A/viewform?usp=sf_link)

#### 4.3.6. Apéro

- Rosette + Soft + gâteaux

### 5. Les actions en cours (LPA)

10mn

#### 5.1. Financier et subventions reçues

##### 5.1.1. Comptes

###### ASS COMITE NATATION DE DORDOGNE

COMPTE CHEQUES 1 N058062105220400000	3 352,15 EUR >
LIVRET CMSO N058062105220010000	12 463,85 EUR >
<b>Total : 15 816,00 EUR</b>	

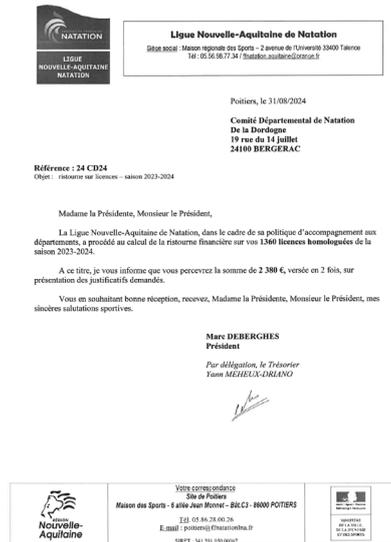
##### 5.1.2. Contractualisation avec la Ligue





Montant transmis par la Ligue selon les critères de la convention pour la saison 2023 - 2024: **2 381€**.

En attente du détail demandé à la Ligue et j'invite les clubs lors de l'AG à questionner sur ce sujet. Notre département est dynamique, fait de nombreuses actions pour pas grand-chose.



Critères de la convention ci-dessous et montant de la saison passée.

Nombre de nageurs qualifiés aux Chpts Nx : N2 50M : 0    Jeunes 50M : 0    Junior 50M : 0  
 Open 50M : 0    Elite 50M : 0  
 Nombre de nageurs qualifiés en Equipe de France : 0  
 Liste d'organisations découvertes : EL, Nat Art, NFS, WP, .... EL, WP  
 Nombre d'éducateurs NFS : 4 hors formation FFN 1 formation FFN  
 Le montant de la ristourne de la saison 2022/2023 est de **2231€**

Les départements peuvent par une mise en application du contrat d'objectifs, sur la saison en cours, augmenter le montant de la ristourne par la réalisation d'objectifs supplémentaires en choisissant les thèmes proposés :

1. Quel projet pour maintenir ou augmenter le nombre de clubs du Département qui ont engagé une formation ERFAN, INFAN, ...
2. Quel projet pour maintenir ou augmenter le nombre de clubs du Département qui ont en formation des officiels,
3. Quel projet pour maintenir ou augmenter le nombre des licences du Département ,
4. Quel projet pour maintenir ou augmenter le nombre des clubs ou lieux de pratiques du Département ,
5. Organiser une activité compétitive de Ligue, NC, EL, Nat ART, WP, .....
6. Quel projet pour le développement à destination de la catégorie Avenir Jeunes, Nombre de qualifiés aux Chpts National Jeunes,
7. Organiser ou maintenir une action découverte, NFS, WP, EL, JAN, Aisance Aquatique,
8. Creation une équipe ETD en lien ETR , mise en place projets ou participation ETR.

0.5€ supplémentaire par licence pour 3 à 4 thèmes réalisés,  
 0.75€ supplémentaire par licence pour 5 à 6 thèmes réalisés,  
 1€ supplémentaire par licence pour 7 et plus thèmes réalisés.  
 Montant non cumulable

Le versement de la ristourne aux départements est réalisé en 2 étapes 50% à fin décembre et le solde fin avril. Enveloppe est plafonnée à 45 000€ par année.

### 5.1.3. Subventions (Pour information)

- ANS-PSF : **4 200€ Versées**
  - La Jemaye : Demandé 4000€ : **accordé 1 500€**
  - Journée Olympique : Demandé 1 500€, **accordé 1 500€**
  - Formation ; Demandé 3 000€, **accordé 1 200€** (3 BNSSA aidés à hauteur de 300€ chacun qui ont participé aux activités du comité cet été (Roxane B, Laura B, Raphael V))
- ANS-PST : AAQ Demandée 7000€. Accordé à hauteur de 3 000 à 3 500€  
Information post meeting : virement reçu d'un montant de 3 100€
- ANS-FDVA2 : Demandé 4000€. **Accordé 2 500€ (Versé)**
- Département :
  - La Jemaye : Demandé 3000€ : **accordé 1000€. Réglée**
  - Livret Noyades : Demandé 1000€. En attente retour. En discussion
  - Fonctionnement : Demandé 6 000€, **Validé 4 000€**. En attente paiement

### 5.2. Courrier du Conseil Départemental sur les subventions 2025



**Dordogne PÉRIGORD**  
LE DÉPARTEMENT

**Germinal PEIRO**  
Président du Conseil départemental de la Dordogne

Tel. 05 53 62 25 13  
N°067 - 01/05/2014 - 2024 - 152

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

Périgonne, le 22 juillet 2024

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

à  
Monsieur Laurent PASCARD  
Comité Départemental de Natation de la Dordogne  
19 rue du 14 Juillet  
24100 BERGERAC

l'année en cours, cette révision doit aussi se traduire par une diminution globale des volumes financiers dédiés à compter de l'année 2025.

Un nouveau règlement d'intervention a ainsi été voté le 15 juillet, fixant, concernant les comités sportifs départementaux, les critères suivants :

- Une base forfaitaire de :
  - 500€ pour les comités ayant un budget inférieur à 100 000 euros,
  - 1000€ pour les comités ayant un budget supérieur à 100 000 euros,
- Une valorisation du nombre de pratiquants fédéraux :
  - A hauteur de 1 euro par licence (hors licence découverte)
- Une majoration de la subvention de 15% pour les comités inscrits dans une démarche de professionnalisation (limitée à un salarié) :
  - Emploi sportifs qualifiés, agent de développement ou encore secrétaire/comptabilité...

Afin de ne pas mettre en difficulté certains comités, il convient de noter que l'aide ne pourra être inférieure à 50% de la subvention versée en 2024.

Vous comprenez bien que ces choix ne sont pas faits de légèreté de cœur. Ils ne concernent d'ailleurs pas seulement le secteur sportif, mais l'ensemble des domaines déclarés facultatifs par la loi.

Au demeurant, je forme le vœu que ces ajustements - que nous avons voulu les moins drastiques possibles - aient un impact limité sur votre activité, en tout cas soutenable dans la durée. Elles permettront aux élus départementaux de sauvegarder l'équilibre budgétaire du Département, sans quoi ils risquent d'être dépossédés de leur capacité de décision au profit de l'Etat.

Les temps troubles et difficiles que traverse notre pays exigent de chacun, quels que soient ses mandats et fonctions, à la fois le sens de l'intérêt général et un esprit de résilience indispensable pour mieux redessiner l'avenir.

Moi-même engagé depuis toujours dans le milieu sportif, militant associatif, je sais que des clubs fédérateurs et actifs, reflets de beaux engagements collectifs, contribuent à conforter la vitalité de la démocratie et du monde rural.

Avec les élus départementaux, je sais pouvoir compter sur votre compréhension et vous assure de ma volonté de continuer à vous accompagner, autant que nos moyens nous le permettront.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président du Conseil départemental,

  
Germinal PEIRO

### Simulation si cette application avait eu lieu en 2024

- Base forfaitaire 500€

-	Nombre de licence 1€ x 1360	1 360€
	<b>Total</b>	<b>1 860€</b>
	Majoration 15% pour l'emploi	279€
	<b>Total</b>	<b>2 139€</b>
	<b>supérieur au 50% de 2024 (Subvention de 4 000€)</b>	

Des mesures seront à prendre rapidement pour la sauvegarde de l'emploi. Piste à étudier pour augmenter les revenus, engagements, etc.

### 5.3. Lutte contre les noyades

- En discussion avec le Conseil Départemental sur comment en faire la diffusion et sur la partie impression des livrets. En attente rendez-vous avec Mme Cabanel directrice de la communication.
- Ajouter au livret le club NAP qui à l'élaboration du livret n'existait pas.
- Recherche d'un partenaire majeur type assurances, banques, etc.

### 5.4. AAQ

- Participation à l'emploi dont Antoine doit coordonner le dispositif, le promouvoir et en émettre le bilan
- JAN Conseil Départemental fait par l'ACAP. L'organisation et la mise en place a été compliqué car l'ACAP croyait que c'était le Comité ou le Département qui devait faire et vice et versa. Les seuls qui n'avaient rien à faire était le comité puisque l'offre de service transmise par le comité au Conseil Départemental avait été refusé par celui-ci car l'offre ACAP était 3 000€ moins-disante.  
La SDJES24 souhaite lors d'un financement ANS pour le JAN et l'AAQ que le prestataire soit le comité et non les clubs, le comité déléguant ensuite aux clubs.
- Demande pour supporter un stage par le club de Kayac de St Antoine de Breuil pour la première semaine des vacances de toussaint à la piscine AQUALUD de Bergerac (14h à 15h et 17h à 18h). Positionnement d'Antoine sauf pour 2 créneaux car en stage avec le COPO sur Périgueux. Remplaçant à trouver.

## 6. Bilan rapide des activités estivales (LPA)

10mn

### 6.1. Les samedi Eau Libre à la Jemaye (Flop)

- Forte demande lors des réponses du questionnaire en juin (32 réponses favorables).
- Mise en place de 10 dates les samedi matin du 8 juillet au 14 septembre 2024
- Uniquement 3 personnes (2 du CNB et 1 de l'USN24) inscrites sur deux séances
- Les 2 personnes du CNB présentes, le samedi suivant absence de la nageuse USN24 (montant réglé)
- Annulation des séances à partir du 10 août 2024

- ⇒ A regarder sur un atelier de travail comment renouveler la prestation en s'y prenant plus sur le printemps que sur l'été. Coordination ALI
- ⇒ Relancer un questionnaire auprès de ceux qui avaient répondu et qui ne sont pas venu pour connaître les raisons. ALI et CLI

## 6.2. Les journées olympiques

- 5 ½ journées
  - 4 demi-journées à Lalinde à la Guillou avec en club support le CN Bergerac



**Initiation aux activités aquatiques fédérales - Journée Olympique**  
 Propriétaire : DORDOGNE  
 Période : Du mercredi 10/07/2024 au mardi 06/08/2024  
**Programmation(s) :**  
 CENTRE DE LOISIRS mercredi 10/07/2024  
 CENTRE DE LOISIRS mercredi 17/07/2024  
 CENTRE DE LOISIRS mardi 06/08/2024  
 CENTRE DE LOISIRS mardi 06/08/2024  
 Publié : Oui  
 Tarif licence Découverte : 2,00 € (uniquement pour les non licenciés)  
 Nombre total d'inscrits : 75  
 Nombre total de licence Découverte : 53  
 Montant licence découverte du 0 € / 106,00 €

- 1 demi-journée à Périgueux (VVVB) avec en club support le COPO, l'ACAP, CN St Astier et le BEC (33).



**Journées porte ouverte - Journée Olympique Voie Verte Voie Bleue**  
 Propriétaire : DORDOGNE  
 Période : dimanche 23/06/2024  
**Programmation(s) :**  
 PISCINE BERTRAN DE BORN dimanche 23/06/2024  
 Publié : Non  
 Tarif licence Découverte : 2,00 € (uniquement pour les non licenciés)  
 Nombre total d'inscrits : 50  
 Nombre total de licence Découverte : 5  
 Montant licence découverte du 0 € / 10,00 €

- Manifestation organisée par le Conseil Départemental et on regrette la non mobilisation des clubs du département (CN Bergerac et USN24) qui avait l'occasion de rencontrer les élus et Xavier Sanchez, Directeur des sports au Conseil Départemental.

## 6.3. Les Boucles de la Jemaye Dordogne Périgord EDF AQUA CHALLENGE

- Belle réussite avec de nombreux partenaires présents sur site, 170 nageurs, 280 engagements, 50 bénévoles, etc.
- Quelques couacs mais beaucoup de satisfactions des bénévoles
- Un bilan financier négatif mais bien meilleur que l'an dernier malgré la diminution de la subvention ANS-PSF. Perte de 1 200€ (A finaliser)
- Valorisation estimée du partenariat et mécénat hors média (France 3), Presse (DL et SO), radio, Le 24 sport, etc.

Partenaires	Don en €	Lot offert	Valeur basse	Valeur haute	Total Valeur Moyenne + Dons
Auto-mobilité	100 €	Décapsuleur + 100	150 €	200 €	275 €
Vignoble SANDIA	400 €	Bouteilles 24 + dégustation	280 €	300 €	690 €
Sémitour	0 €	36 bons d'entrée château	720 €	900 €	810 €
Intersport Bergerac	0 €	Cartes cadeaux	300 €	300 €	300 €
Coffret Lanové	0 €	3 coffrets bières	30 €	60 €	45 €
Cabane Perchée	0 €	une nuit	210 €	260 €	235 €
Panier Lambert	0 €	3 paniers	50 €	70 €	60 €
Les 4 Nages	0 €	Bon de réduction 35%	700 €	1 225 €	963 €
Onshore	0 €	Bon ? Goodies sac	50 €	80 €	65 €
Lot café	0 €	Goodies	30 €	60 €	45 €
<b>Total</b>	<b>500 €</b>	<b>-</b>	<b>2 520 €</b>	<b>3 455 €</b>	<b>3 488 €</b>

- Quelques ajustements à envisager lors de la commission NGN et feedback:
  - Revoir les dimensions des boucles pour garder de la visibilité aux spectateurs.
  - Voir pour les départs de les faire depuis la plage
  - Mieux identifier les bouées épaule Droite et d'une autre couleur Epaule Gauche en mettant une toile de couleur sur la bouée type jupe.
  - Diminuer les récompenses au niveau des combinés et mieux récompenser les courses.
  - Trouver des partenaires qui donnent de l'argent au lieu de goodies
  - Chronométrage obligatoire mais toujours aussi compliqué à gérer. Discussion avec R Cabanes Directeur Eau Libre à la FFN qui était présent le 15 septembre et qui comprend notre problématique.

#### 6.4. Beach Waterpolo.

- Trois dates proposées par le club de St Astier à la Jemaye



**Water-Polo Summer Tour - Water-Polo Summer Tour**  
 Propriétaire : DORDOGNE  
 Période : Du vendredi 26/07/2024 au mercredi 28/08/2024  
**Programmation(s) :**  
 LE GRAND ETANG DE LA JEMAYE vendredi 26/07/2024  
 LE GRAND ETANG DE LA JEMAYE lundi 29/07/2024  
 LE GRAND ETANG DE LA JEMAYE mercredi 28/08/2024  
 Publié : Oui  
 Tarif licence Découverte : 2,00 € (uniquement pour les non licenciés)  
 Nombre total d'inscrits : 34  
 Nombre total de licence Découverte : 25  
 Montant licence découverte du : 0 € / 50,00 €

- Problèmes de Cyano sur juillet août. Pas d'impact sur la séance du 26 juillet mais gros impact sur celle du 29 juillet qui était quelques jours après un article dans Sud-Ouest
- Date à fin août supprimée pour des raisons d'organisation.
- Faible affluence globale cette année sur les plans d'eau du Département entraînant plus de difficultés à mobiliser des personnes pour découvrir le Waterpolo.



## 7. Règlement sportif Natation Course Octobre à décembre 2024 (ALI) 15mn

### 7.1. Présentation de la mise à jour du règlement, modifications, orientations pour 2025.

- Pas de modification sur le 4<sup>ème</sup> trimestre. On reste sur les mêmes catégories d'âges, même programme.
- Ajout par la Ligue d'une compétition Final Tour le 30/11 et 1/12 à Agen (bassin de 50m) pour les Benjamins et Juniors 1, qualificatif pour les France :
  - Les benjamins déjà qualifiés à l'issue de la phase 1 (ranking) ne sont pas autorisés à participer à ce Final Tour.
  - Les Benjamins qui se qualifieront au France à partir des départementaux pourront participer au Final Tour.
  - Les juniors 1 autorisés à y participer pour se qualifier au France Juniors 2025.
- La JOQUA 9 remplace la coupe de Noël.
  - Il est important de participer à cette compétition qui sera la dernière pour le classement des trophées Avenirs et Benjamins.
  - Cette compétition permet aux nageurs non qualifiés d'avoir pour les juniors / séniors la possibilité de se qualifier pour les régionaux la semaine suivante et pour les autres de permettre de nager, la dernière compétition pour eux étant les 16 et 17 novembre.
- Calendrier 1<sup>er</sup> semestre 2025 établi.
  - IC Benjamins se feront avec le 47 et le 33. Date à confirmer.
  - Ajout compétition de la Ligue qui s'appelle Championnat départemental de printemps uniquement pour les Juniors/séniors positionnées lors de la JOQUA 3 (double compétition) le 16 mars ou si mutualisée avec le 47 le 30 mars 2025. En discussion.
  - Ajout de 2 compétitions LNNA qui sont Trophées LNA Benjamins en bassin de 50m et Championnat LNA de printemps Juniors/séniors.
  - On a maintenant 3 départementaux et régionaux pour les Juniors/séniors (Printemps, été, hiver)
  - Le CD24 retenue à nouveau cette année pour l'organisation de la CFD à Périgueux piscine BdB les 7 et 8 juin ou 8 et 9 juin 2025.
  - Règlement en cours de rédaction pour une pré-validation en décembre 2024 avec la possibilité de modification du sportif suite à l'élection du CODIR de la FFN mi-décembre 2024.

### 7.2. Vote

Présentation des documents :





- 2024 CND24 SPF CA 001-5
- 2024 CND24 SPF RG 001-02

Mise à l'approbation des documents ci-dessus :

- Oui : 9 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Les documents sont approuvés à l'unanimité

## 8. Questions diverses ou parole donnée pour ce dernier CODIR (Tour de table)

5mn

### 8.1. Candidature de Patrick Heyer au CDOS 24

Patrick a souhaité se présenter à l'élection au CDOS pour entrer au CODIR et c'est tout en son honneur. Comme demandé sur le dossier de candidature, j'ai signé sa candidature afin qu'il puisse candidater. C'est toujours intéressant d'avoir un membre du CDOS qui représente la Natation même si comme pour les comités on doit représenter tous les sports et tous les clubs.

### 8.2. Déclaration de sinistre PC portable des officiels

Déclaration de sinistre auprès de l'assurance fédérale (MACIF) suite à un accident sur le PC de comité utilisé à la sono dont un verre de café s'est renversé sur le clavier par un bénévole de l'ACAP de façon accidentelle.

A priori le PC est hors service. Nous attendons le retour des assurances pour connaître ce qu'il adviendra de faire. Le delta financier ou la caution seront pris en charge par l'assurance de l'ACAP ou par le club.

Fin de la réunion à 22h16.

Merci

Laurent Pascaud

## 9. ANNEXES

### 9.1. ANNEXE 1 : LA PROCÉDURE FÉDÉRALE EN CAS DE SUSPICION DE VIOLENCES SEXUELLES DANS LE MILIEU DE LA NATATION

## ÉTAPE 1

### Protéger la victime présumée des violences sexuelles

**Que faut-il entendre par « violences sexuelles » ?**

Une violence sexuelle peut résulter ou prendre la forme d'une agression, d'une manipulation, d'une séduction, d'une emprise ou d'un abus d'autorité.

Généralement, mais la liste n'est pas exhaustive, vous pouvez être concerné par quatre types de violences sexuelles, TOUS PUNIS PAR LA LOI :

- les agressions sexuelles
- les atteintes sexuelles
- le harcèlement
- le bizutage

Pour plus d'informations sur la définition de ces violences sexuelles, nous vous encourageons à vous rendre au lien suivant : [https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/ckeditor\\_files/fiche\\_ctr\\_-\\_violences\\_sexuelles\\_-\\_vfinale.pdf](https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/ckeditor_files/fiche_ctr_-_violences_sexuelles_-_vfinale.pdf)

**Faire cesser la violence sexuelle présumée**

Dès qu'un dirigeant prend connaissance de tels faits, il doit prendre les décisions nécessaires pour assurer la sécurité de la victime présumée, notamment en écartant l'auteur présumé via une mesure conservatoire.

Pour des raisons de confidentialité de la procédure, afin de protéger les personnes en cause dans l'attente du déclenchement des mesures qui s'imposent, la divulgation d'informations à des médias ne saurait se faire sans l'accord du Référent Lutte contre les violences de la FFN.

**Le Référent Lutte contre les violences de la FFN se tient à sa disposition pour vous accompagner !**

Contact du Référent Lutte contre les violences de la FFN :

## ÉTAPE 2

### L'obligation de faire remonter toute situation laissant penser que des violences sexuelles auraient pu être commises

Si cette information est révélée par voie de presse :

La FFN demande à tout licencié qui aurait connaissance d'un crime/délit révélé par voie de presse de la lui faire remonter le plus rapidement possible.

Une cellule de gestion de situation prioritaire se réunirait alors afin d'accompagner le club concerné et de déterminer les suites à y donner.

Cette cellule est composée :

- Du Président de la FFN
- Du DG de la FFN
- Du DTN de la FFN
- Du responsable juridique
- De l'élu et du directeur Communication

L'information d'un crime/délit est révélée au niveau local	L'information d'un crime/délit est révélée au niveau national
Personnes susceptibles de porter l'information :	Personnes susceptibles de porter l'information :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salarié d'une Ligue régionale (LR) ou d'un Comité départemental (CD)</li> <li>- Élu au comité directeur régional ou départemental</li> <li>- Conseiller Technique régional (CTR)</li> <li>- Club (par le biais de son Président, représentant légal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salarié fédéral</li> <li>- Élu au comité directeur fédéral</li> <li>- Cadre Technique national (CTN)</li> </ul>
Ont l'obligation d'en informer exclusivement :	Ont l'obligation d'en informer exclusivement :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président/Référent Violences Sexuelles (VS) de sa LR de rattachement</li> <li>- L'éventuel Directeur Général (DG) ou Directeur Administratif et Financier (DAF) de la LR</li> <li>- L'éventuel Directeur Technique Régional (DTR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président de la FFN</li> <li>- Le Directeur Technique National (DTN) de la FFN</li> <li>- Le DG de la FFN</li> <li>- Le responsable juridique de la FFN</li> </ul>



**Ce type d'information sensible doit rester le plus confidentiel possible !**

En cas de sollicitations médiatiques, il est conseillé de solliciter le responsable juridique de la FFN avant d'y répondre.

Contact du Référent Lutte contre les violences de la FFN : [agnes.berthet@ffnatation.fr](mailto:agnes.berthet@ffnatation.fr) - 06 16 10 19 24

## ÉTAPE 3

### Une fois informé, le Président/Référent VS concerné (FFN ou LR) doit choisir entre 3 options

**Après examen, les faits laissent penser qu'un crime / délit a pu être commis**

- 1/ Il signale les faits au Procureur de la République
- 2/ Il informe le Ministère des Sports ([signal-sport@sports.gouv.fr](mailto:sport@sports.gouv.fr)) et la Direction Départementale (DD) du lieu de domiciliation et/ou licenciation du présumé fautif
- 3/ Il informe de l'affaire le Président/Référent VS de la LR ou de la FFN
- 4/ Il demande l'engagement des poursuites disciplinaires auprès du Président de la FFN
- 5/ Il informe, le cas échéant, les associations partenaires de la FFN (Colosse aux pieds d'argile, Les Papillons)

**Après examen, les faits laissent penser qu'une faute a pu être commise mais qu'il ne s'agit pas d'un crime / délit**

- 1/ Il informe la Direction Départementale (DD) du lieu de domiciliation et/ou licenciation du présumé fautif
- 2/ Il informe de l'affaire le Président/Référent VS de la LR ou de la FFN
- 3/ Il engage des poursuites disciplinaires
- 4/ Il informe, le cas échéant, les associations partenaires de la FFN (Colosse aux pieds d'argile, Les Papillons)

**Après examen, les faits ne sont pas assez clairement caractérisés**

- 1/ Il informe de l'affaire le Président de la LR ou de la FFN, et du CD.
- 2/ Il lui justifie le classement sans suite de ce dossier

Rappel : Un Président (FFN, LR ou CD) est considéré comme une autorité constituée car la FFN, tout comme les LR et CD, assure l'exécution des missions de service public. En tant que telle, chaque Président a un devoir de signalement conformément à l'article 40 du Code de Procédure Pénale.

Parallèlement à la saisine de l'Organisme de Discipline Fédéral, le Président de la FFN prononce une mesure conservatoire à l'encontre de la personne poursuivie.

Contact du Référent Lutte contre les violences de la FFN : [agnes.berthet@ffnatation.fr](mailto:agnes.berthet@ffnatation.fr) - 06 16 10 19 24

## ÉTAPE 4

### Procédure en cas de poursuites disciplinaires (Première instance)

Des poursuites disciplinaires sont engagées à l'encontre de la personne mise en cause  
(Une mesure conservatoire peut être prononcée à son encontre)

↓

**Instruction du dossier**  
L'instructeur est nommé par le président de la FFN

↓

**Convocation de la personne poursuivie**

↓

**Remise du rapport d'instruction**  
Au vu des éléments du dossier et de tout renseignement recueilli par tout moyen, et après avoir entendu toute personne dont l'audition paraît utile

↓

**Audience de l'Organisme de Discipline Fédéral**

↓

**Décision de l'Organisme de Discipline Fédéral**  
Notification de la décision à la personne poursuivie + information au Président de club, Président de la FFN, DTN de la FFN, Président de la LR, responsable juridique de la FFN

Relaxe

⋮

Sanction

Avertissement, suspension, radiation, etc. (ferme ou avec course)

⋮

A partir de l'engagement des poursuites disciplinaires, l'Organisme de Discipline Fédéral dispose d'un délai de **10 semaines maximum** pour rendre sa décision

Contact du Référent Lutte contre les violences de la FFN : [agnes.berthet@ffnatation.fr](mailto:agnes.berthet@ffnatation.fr) - 06 16 10 19 24



A partir de l'engagement des poursuites disciplinaires, l'Organisme Général d'Appel dispose d'un délai de **4 mois maximum** pour rendre sa décision

## DES PARTENARIATS CONCLUS AVEC DES ASSOCIATIONS SPECIALISEES

La Fédération Française de Natation travaille en partenariat avec Colosse aux pieds d'argile, associations spécialisées dans le suivi psychologique des personnes victimes et/ou de ses représentants :

**ASSOCIATION Colosse aux pieds d'argile**

**Contact :**  
05 58 97 85 23

**Association Les Papillons**  
Aidez-nous à déployer nos ailes

**Contact :**  
assolesspapillons@hotmail.com

/

07 50 85 47 10 Contact du Référent Lutte contre les violences de la FFN :  
 agnes.berthet@ffnatation.fr - 06 16 10 19 24



